



Définition du concept de « Personnes non-liées » pour les fins d'assurance TitrePLUS¹

Pour les fins de TitrePLUS, « personnes non-liées » veut dire tout transfert autre que les suivants :

- a. Apparemment entre époux ou membres de la famille, tel que décrit par le transfert enregistré ; et
- b. Pour aucune considération monétaire, considération nominale (100,00 dollars ou moins), ou aucune considération autre qu'acceptation d'une hypothèque existante.

Vous n'avez pas à faire des recherches additionnelles à l'exception de consulter le dernier transfert enregistré. Si vous ne pouvez pas déterminer la nature d'un transfert qui a eu lieu dans les deux (2) dernières années, veuillez suivre les indications suivantes dans la section « Renseignement sur le titre » dans le Formulaire de demande TitrePLUS.

1. Répondre « Oui » à la question « Si ce transfert a eu lieu au cours des deux (2) dernières années, les parties étaient-elles des personnes non-liées? » ; et
2. Indiquer le montant de la contrepartie.

Si vous avez des questions, contactez le Centre de Service à la Clientèle TitrePLUS au 1-800-410-1013.

¹ La police TitrePLUS est souscrite par Assurance LAWPRO.^{MD2}

² Assurance LAWPRO est un nom enregistré et employé au Québec par Lawyers' Professional Indemnity Company.

^{MD} Marque déposée de Lawyers' Professional Indemnity Company.
(mai 2008)